

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

1- FONCTIONNEMENT INTERNE

Les travaux des organes associatifs de l'Institut ont été menés sous forme de visioconférences, téléconférence ou par voie de messagerie compte tenu des contraintes induites par le contexte sanitaire.

11 – Consultation de l'assemblée générale par voie de messagerie : 28 mars - 3 avril 2020

L'assemblée générale :

- a accepté à l'unanimité d'être consultée par voie de messagerie à titre exceptionnel ;
- a entériné à l'unanimité le transfert du siège social de l'association du 98 rue de Sèvres, 75007 Paris au 13 rue de Javel, 75015 Paris.

12- Assemblée générale du 10 avril 2020

Celle-ci s'est tenue en conférence téléphonique.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité :

- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2019 ;
- le rapport d'activité 2019
- les comptes de l'exercice 2019 ;
- le projet de budget pour 2020.

Elle a engagé un débat d'orientation pour 2020.

Elle a ratifié les résultats de la consultation des membres de l'Institut sur le transfert du siège de l'association.

13- Réunion du conseil de surveillance du 10 avril 2020

Les membres du conseil de surveillance :

- ont approuvé le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2019 ;
- ont été informés des travaux de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2020 ;
- ont entendu une communication sur la situation financière de l'Institut ;
- ont entendu une communication sur la vague 2019 des baromètres ;
- ont entendu une communication sur les Carrefours de la fonction publique ;
- ont mené un débat sur l'avenir de l'Institut.

14 – Consultation des membres du conseil de surveillance – 3 juillet 2020

Cette consultation par voie de visioconférence avait pour objet l'approbation d'un contrat de prestation passé entre l'Institut Paul Delouvrier et le cabinet SWENSEE dont le dirigeant – Matthieu DELOUVRIER - est membre du conseil de surveillance de l'Institut. Ce contrat concerne la prestation relative aux baromètres produits par l'Institut. Le contrat a été approuvé à l'unanimité des participants hors Matthieu DELOUVRIER. Il a pris de ce fait le caractère d'une convention réglementée.

15 – Réunion du conseil de surveillance du 16 décembre 2020

Le conseil de surveillance a approuvé le procès-verbal de sa réunion en date du 10 avril 2020.

Il a entendu une communication de Jean-Pierre DUPORT sur son entretien en date du 11 décembre 2020 avec Madame Amélie de MONTCHALIN, ministre de la modernisation et de la fonction publiques. Cet entretien s'est déroulé en présence de Madame Léna TERNOT, Conseillère Transformation de l'action publique et Relations avec les usagers, chargée de l'Exécution des réformes, au sein du cabinet de la ministre. Il a porté sur les baromètres produits par l'Institut et sur l'évaluation des ministères.

Il a été informé de l'avancement des travaux sur la vague 2020 des baromètres.

Il a entendu une communication sur les travaux préparatoires des Carrefours de la fonction publique dont la date retenue est celle du 11 mai 2021.

Il a été informé du contenu des contacts engagés avec Sciences-Po Paris dans le cadre des réflexions sur l'avenir de l'Institut. Cette prise de contact a été pilotée par Anne-Marie IDRAC et Paul JAEGGER.

Il a engagé un débat sur la situation financière de l'Institut.

2- BAROMETRES 2020¹

21- Baromètre 2020 sur les services publics

Les interviews ont été conduites du 22 au 30 octobre 2020, juste après l'assassinat de Samuel PATY et avant les événements de la place de la République et la diffusion de vidéos de violences policières.

L'année 2020 est une année exceptionnelle qui marque le baromètre de l'Institut, voici quelques-uns des enseignements majeurs de cette dernière vague.

Les attentes et priorités : envol de la santé, retour du régaliens (police et gendarmerie, justice,...) et recul de l'environnement

Dans le contexte de crise sanitaire, la santé publique, qui progressait déjà de manière continue dans les priorités des Français à l'égard des pouvoirs publics, s'impose plus que jamais en tête des attentes (52% de citations, +6 pts). Elle creuse l'écart avec l'emploi (38%), en baisse constante depuis 2012 mais qui reste encore la deuxième priorité des Français.

- Après plusieurs années de baisse et suite aux attaques terroristes, notamment l'assassinat de Samuel PATY, les domaines régaliens progressent à nouveau dans les priorités : justice (+6 pts), police et gendarmerie (+5 pts), et défense nationale (+3 pts).
- Concurrencé par la santé publique et les sujets régaliens, l'environnement qui progressait fortement depuis 2013 voit la tendance s'inverser, recule de 5 pts et revient au niveau de 2018.

Pour 75 % des Français, les services publics n'étaient pas préparés à la crise sanitaire

Seuls 25% des Français ont en effet le sentiment que les services publics étaient bien préparés à faire face à l'épidémie de Covid-19. Ils se montrent en revanche un peu plus positifs sur la manière dont ces services publics ont su faire face à la crise :

¹ Les rapports complets des baromètres évoqués, incluant les modalités de réalisation de ceux-ci, sont disponibles sur le site de l'Institut Paul Delouvrier www.delouvrier.org

- Pour une majorité ils ont su assurer la continuité du service (62%) et adapter leurs modes de contacts avec les usagers (61%) et ils ont été courageux pour 66% des Français.
- Les services publics n'ont en revanche pas su faire preuve d'innovation (pour 52% des Français) et 48% estiment qu'ils n'ont pas su répondre aux besoins nouveaux générés par l'épidémie.
- Face à l'épidémie, 4 services publics se distinguent aux yeux des Français dans leur capacité à faire face et à s'adapter : la santé publique (74%), la police et la gendarmerie (72%), les services de sécurité sociale (68%) et ceux de l'environnement et de la collecte des déchets (68%).

Dans cette situation exceptionnelle, amélioration sensible de l'opinion des Français à l'égard de tous les services publics (sauf celui de la justice) et amélioration conjointe de la satisfaction des usagers qui atteint un taux moyen de 76% (+2 pts en un an)

L'amélioration de l'opinion et de la satisfaction touche en particulier les services qui ont été au cœur de la crise sanitaire et du confinement :

- La santé publique : alors que l'épidémie a montré – malgré les grandes difficultés – la capacité de résistance et d'adaptation des hôpitaux publics, l'opinion des Français à l'égard de l'action de l'Etat en matière de santé s'améliore nettement cette année : +6 pts à 55%, un niveau qui n'avait pas été enregistré depuis 5 ans. La satisfaction des usagers progresse aussi de manière très nette, sur toutes ses composantes et en particulier s'agissant de la qualité de l'accueil des malades et des familles.
- La sécurité sociale : 66% des Français ont une bonne opinion de l'action de l'Etat dans ce domaine, en progrès de 4 pts en un an. La crise sanitaire – et le besoin de protection qu'elle induit – amplifie une tendance préexistante : en 5 ans, les opinions positives progressent en effet de 21 pts à l'égard des services de sécurité sociale. Parallèlement la satisfaction des usagers atteint un niveau élevé : 82% soit +5 pts en un an.
- L'éducation nationale : même si les difficultés d'adaptation de l'éducation nationale à la crise sanitaire ont été souvent relayées, l'opinion des Français à l'égard de l'éducation nationale n'a jamais été aussi élevée depuis 2004 (55% d'opinions positives, + 6 pts en un an et +18 pts en 5 ans). La satisfaction progresse également à 77% (+3 pts), et en particulier s'agissant de la disponibilité des enseignants à l'égard des élèves et de leurs parents (+ 11 pts, à 68%) et le développement de l'usage des outils numériques (+8 pts, à 72%). Deux éléments décisifs en ces temps d'école à la maison.

Parallèlement, le service public de l'emploi continue sa progression auprès de ses usagers : la satisfaction gagne +6 pts par rapport à l'année dernière et + 29 pts en 6 ans !

Les services fiscaux et de la collecte des impôts enregistrent le meilleur taux de satisfaction des différents services publics : 84%, en progrès de 3 pts.

Cette vague du baromètre fait ressortir les résultats relativement médiocres de la justice, alors que l'attente s'est fortement accrue dans ce domaine (cf ci-dessus). Il s'agit du seul domaine d'intervention de l'État pour lequel l'opinion des Français se dégrade par rapport à l'an dernier : 36% en ont une bonne opinion (-4 pts) en avant-dernière position, juste devant le service public de l'emploi. Par ailleurs, seulement 50% des Français pense que la justice a su faire face à l'épidémie, ce qui est le score le plus bas. Enfin, le taux de satisfaction des usagers a baissé de 2 pts en un an alors que la justice a le niveau d'accès au service via le téléphone ou internet le plus faible des différents services étudiés.

Dans cette période de crise, les services publics accessibles par des moyens modernes de contact (internet, téléphone) donnent une meilleure satisfaction aux usagers que ceux qui ont des moyens de contact plus traditionnels. La police et la gendarmerie font exception car l'accueil physique y est privilégié, même si le l'accueil téléphonique progresse.

- **22- Autres baromètres spécifiques**

- Baromètres sur le service public du logement et focus environnement pour la Caisse des Dépôts.

221- Service public du logement :

- **Profil des usagers du service public du logement**

Près d'un quart des Français déclare avoir bénéficié d'un soutien public pour leur logement au cours des deux dernières années.

Comme l'année dernière, la part de ceux ayant bénéficié d'une aide est plus importante dans les villes de plus de 100 000 habitants

Concernant le profil des usagers du service public du logement, on observe à tous les niveaux des différences significatives entre les habitants de l'agglomération parisienne et ceux de la France entière.

Dans le détail, les usagers du service pu public du logement sont, au niveau national :

- Majoritairement des femmes.
- Plus jeunes que l'ensemble des Français, et plus particulièrement dans l'agglomération parisienne.
- D'une catégorie socio-professionnelle moins élevée que la moyenne des Français, sauf dans l'agglomération parisienne.

Les habitants de l'agglomération parisienne n'ont pas bénéficié des types de soutien pour le logement dans les mêmes proportions que l'ensemble des usagers :

- Ils sont moins concernés par les APL, ALF, ALS at autres aides publiques, mais plus par les logements intermédiaires et le 1% logement.

Par ailleurs, on compte plus de locataires dans le parc social ou HLM en agglomération parisienne que dans les autres agglomérations.

La proportion de locataires payant un loyer élevé est plus importante dans l'agglomération parisienne que dans les autres agglomérations : 18% des habitants de l'agglomération parisienne payent un loyer de plus de 1000€ contre 12% pour l'ensemble des usagers.

- **Perception du service public du logement par ses usagers**

Internet continue d'être le mode de contact le plus utilisé avec les services publics du logement, et ce encore plus que l'année dernière (+5 points) : il atteint son niveau le plus haut depuis 2010.

Le contact téléphonique, loin derrière, est le second mode de contact le plus utilisé, et progresse également (+4 points) cette année.

Le contact physique continue pour sa part d'être de moins en moins utilisé (-5 points) et passe désormais derrière le contact par courrier (qui poursuit également sa tendance à la baisse).

Le mode de contact privilégié dans toutes les agglomérations est internet, avec une proportion équivalente dans chacune des tailles d'agglomérations.

Le téléphone est le deuxième moyen privilégié, en proportion équivalente dans toutes les agglomérations également.

Enfin, le courrier est davantage utilisé par les habitants de l'agglomération parisienne que par les autres.

L'opinion des Français à l'égard de l'action de l'Etat dans le domaine du logement et la satisfaction des usagers concernant les services avec lesquels ils ont été en contact poursuivent, de manière plus modérée, la progression qu'ils ont entamé l'année dernière.

À noter que si la satisfaction des usagers se maintient une année de plus au dessus de la moyenne des autres services publics, l'opinion des Français pour sa part, n'arrive toujours pas à l'atteindre.

Les moins de 35 ans sont, comme en 2019, plus satisfaits de l'action de l'Etat dans ce domaine que l'ensemble des Français.

Qu'il s'agisse de l'opinion ou de la satisfaction à l'égard du service public du logement, on n'observe pas de différence entre les usagers des différentes catégories d'agglomération.

Bien qu'en légère baisse par rapport à l'année dernière, une majorité d'usagers – dans la moyenne des autres services publics – considère encore que l'on peut faire des économies importantes dans le budget des services publics du logement sans en diminuer la qualité de service.

C'est particulièrement le cas chez les catégories supérieures.

Comme l'année dernière, les usagers des services du logement habitant l'agglomération parisienne sont un peu plus nombreux que l'ensemble à penser qu'il est possible de réaliser des économies sans diminuer la qualité du service (60%).

L'attente principale des usagers du service public du logement est le traitement équitable des citoyens dans l'attribution de logements : cette attente satisfait moins d'un usager sur deux.

Les deux autres attentes les plus citées par les usagers du service public du logement sont le niveau des aides disponibles (qui progresse de 3 points par rapport à l'année dernière) et la rapidité dans la finalisation des dossiers. Cette dernière attente satisfait également moins d'un usager sur deux.

L'attente à l'égard du service public du logement qui satisfait le plus ses usagers est également la moins importante à leurs yeux : l'accueil du personnel (la satisfaction progresse même de 5 points par rapport à l'année dernière).

Les priorités observées sur l'ensemble des Français sont comparables à celles observées sur chaque type d'agglomération.

La seule différence concerne l'attente en termes de niveau des aides disponibles qui concerne légèrement moins – mais pas significativement – les habitants de l'agglomération parisienne.

Si l'attente d'un traitement équitable des citoyens reste stable, celle concernant le niveau des aides disponibles progresse significativement (+3 points par rapport à 2019).

Après une légère hausse en 2019, les attentes concernant la simplicité des démarches tendent à baisser, tout comme celles à l'égard de l'accueil des personnels, qui baissent significativement.

L'accueil des personnels reste le point pour lequel les usagers du logement sont le plus satisfaits. Celui-ci progresse d'ailleurs fortement cette année.

En 2^{ème} position se trouve la qualité des offres de logement en termes de proximité aux infrastructures, qui est également cette année en forte progression.

En revanche, les points pour lesquels les usagers sont le moins satisfaits sont le traitement équitable des citoyens dans l'attribution des logements, la rapidité dans la finalisation des dossiers et la variété et le nombre de logements proposés – malgré une augmentation significative de 4 points.

- **Perception des logements sociaux par leurs habitants**

Les personnes habitant dans un logement social sont globalement satisfaites de leur logement.

Comme l'année dernière, les aspects du logement pour lesquels elles sont les plus satisfaites sont la localisation et le nombre de pièces, et ceux pour lesquels ils sont le moins satisfaits sont l'isolation thermique et l'isolation contre le bruit.

Les niveaux de satisfaction des habitants en logement social sont plutôt stables par rapport à l'année dernière.

Seule la satisfaction à l'égard du nombre de pièces augmente de manière significative cette année (+ 6 points par rapport à 2019).

Les niveaux de satisfaction à l'égard du logement social varie selon la catégorie d'agglomération concernant :

- La localisation et le nombre de pièces où les usagers de l'agglomération parisienne sont moins satisfaits que l'ensemble des usagers
- L'environnement du quartier, où les habitants de l'agglomération parisienne sont moins satisfaits que l'ensemble des usagers, et les habitants des agglomérations de 100 000 habitants et moins, plus satisfaits.

Les locataires HLM d'un logement construit après les années 2000 sont plus satisfaits de leur logement que l'ensemble des usagers, et ce sur toutes les dimensions, et plus spécifiquement : la qualité générale, l'environnement de leur quartier, l'état général de leur immeuble, l'entretien des parties communes de leur immeuble, la consommation d'énergie de leur logement, l'isolation thermique et l'isolation du bruit.

C'est également le cas des usagers vivant dans une maison individuelle (en particulier pour la localisation, le nombre de pièce, l'environnement du quartier, l'isolation thermique et contre le bruit) et de ceux vivant à la campagne (en particulier pour la localisation, la qualité générale de leur logement, et l'environnement de leur quartier).

Les habitants en logement social sont plutôt satisfaits de la procédure d'obtention du logement, et notamment de la capacité de l'organisme à proposer un logement adapté à leur besoin et la simplicité de la demande d'un logement social. Et à l'inverse, ils sont moins nombreux à être satisfaits des informations reçues sur l'état d'avancement de leurs demandes et sur la durée entre la première demande et l'obtention du logement.

Les niveaux de satisfaction concernant la procédure d'obtention du logement social se maintiennent par rapport à l'année dernière, pour tous les items, sauf pour la capacité de l'organisme à proposer un logement adapté, qui est en forte progression cette année (+7 points par rapport à 2019).

Les niveaux de satisfaction sont globalement moins élevés auprès des habitants de l'agglomération parisienne : ils sont particulièrement inférieurs en ce qui concerne la clarté des critères d'attribution du logement, la durée entre la première demande et l'obtention du logement et l'information sur l'état d'avancement de leur demande.

Les usagers qui vivent dans une maison individuelle sont globalement plus satisfaits que l'ensemble, et plus particulièrement de la capacité de l'organisme à leur proposer un logement qui corresponde à leurs besoins, de la durée entre leur première demande et l'obtention de leur logement, et de l'information sur l'état d'avancement de leur demande.

Par rapport aux relations avec le bailleur, les habitants en logement social sont avant tout satisfaits de la facilité à le contacter en cas de besoin.

Et ils sont en revanche moins satisfaits de la possibilité de changer de logement au sein du parc HLM.

Par rapport à l'année dernière, les niveaux de satisfaction concernant les relations avec le bailleur progressent dans leur globalité mais pas de façon significative.

Les habitants de l'agglomération parisienne sont moins satisfaits, et en particulier en ce qui concerne la facilité à contacter le bailleur en cas de besoin : ils sont 65% à en être satisfaits, soit 10 points de moins que l'ensemble.

Les locataires HLM vivant depuis moins de 2 ans dans leur logement sont globalement plus satisfaits que l'ensemble des usagers, et plus particulièrement du service rendu par leur bailleur en général et de sa réactivité en cas de demande.

Pour les habitants en logement social, le critère principal dans le choix de la localisation du logement reste la facilité d'accès à des commerces et à des services de proximité. Ce critère est d'ailleurs en forte progression par rapport à l'année dernière. Il est encore plus important pour les habitants d'agglomération de 100 000 habitants et moins.

La présence de transports en commun est le deuxième critère le plus important, et il l'est davantage auprès des habitants des grandes agglomérations.

La facilité d'accès à des commerces et à des services de proximité est plus importants pour les personnes habitant à la campagne et les 35 ans et plus.

Les habitants de commune denses accordent en revanche plus d'importance à la présence de transports en commun.

Enfin, les moins de 35 ans considèrent plus important que l'ensemble des usagers le fait de pouvoir facilement accéder au centre-ville, à leur travail ou encore à des lieux de culture et de loisirs.

Pour le futur, et à niveau égal, les locataires HLM souhaitent soit devenir propriétaires, soit rester locataires de leur logement HLM actuel (une perspective qui baisse toutefois de 7 points par rapport à 2019), soit devenir locataire d'un autre logement actuel. En revanche, ils sont moins nombreux à souhaiter devenir locataire d'un logement privé.

À noter que le souhait de devenir propriétaire est un plus fort auprès des habitants de l'agglomération parisienne.

Les personnes souhaitant devenir locataires d'un logement privé sont plus nombreuses au sein des moins de 35 ans et des catégories socio-professionnelles les plus élevées.

Celles qui habitent à la campagne souhaitent moins que les autres devenir locataires d'un autre logement HLM.

222- Les Français et l'environnement

En matière d'environnement, deux priorités se distinguent aux yeux des Français : l'encouragement à une agriculture plus respectueuse de l'environnement (cité par 1 Français sur 2) et la réduction des déchets (cité par 41%).

Les Français se montrent préoccupés par l'état des mers : la réduction de la pollution des océans (27%) est ainsi davantage citée que la pollution de l'air, pourtant plus immédiatement appréhendable (21%).

A noter que les actions susceptibles d'avoir un impact direct sur les comportements des citoyens arrivent plutôt en queue des priorités : la réduction de la consommation d'énergie ou l'encouragement de modes de déplacement moins polluants sont cités par 20% ou moins des Français.

Globalement, les Français portent des jugements négatifs sur l'action de l'Etat en matière environnementale : à l'exception de la réduction des déchets et l'encouragement du recyclage, les jugements négatifs sont systématiquement plus nombreux que les jugements positifs.

Les jugements des Français quant à l'encouragement par l'Etat d'une agriculture plus respectueuse – qui constitue leur première priorité – sont à cet égard particulièrement sévères : 63% en ont une mauvaise opinion.

Notons enfin les fortes critiques à l'égard de l'action contre la pollution des océans : 70% des Français ont une mauvaise opinion de l'Etat en la matière, alors que cela constitue une réelle attente.

Les jugements sur l'action de l'Etat en matière environnementale varient logiquement en fonction de la préférence partisane des répondants : les sympathisants LREM se montrant très largement positifs et les sympathisants du Rassemblement national très critiques.

Les habitants des zones rurales se montrent particulièrement négatifs concernant l'action de l'Etat en matière d'encouragement à des modes de déplacement moins polluants.

Seul 1 Français sur 5 serait prêt à payer plus d'impôts pour renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales en matière d'environnement. Près de la moitié déclare même qu'il ne serait pas prêt du tout.

Le refus est très net, aussi bien à gauche qu'à droite. Seuls les sympathisants d'Europe-Ecologie Les Verts s'y disent davantage ouverts : c'est le cas de 51% d'entre eux. Un tiers des sympathisants d'En Marche pourrait également l'envisager.

La première raison à ce refus de payer davantage d'impôts pour défendre l'environnement est le sentiment d'en payer déjà suffisamment.

Le manque de transparence et d'efficacité dans l'utilisation de l'argent public sont toutefois des raisons citées chacune par près d'un quart des répondants.

223 – Baromètre sur la délivrance de titres et documents vus par les usagers.

Baromètre réalisé en partenariat avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

224 – Les Français et Pôle Emploi

Baromètre réalisé en partenariat avec Pôle Emploi.

225 – Les Français et l'accès aux services publics

Baromètre réalisé en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

3- CARREFOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE – NORMANDIE 2021

Les travaux préparatoires de la session du 11 mai 2021 des Carrefours de la fonction publique se sont poursuivis en 2020. Le comité de pilotage du projet comprend : la préfecture de la Région Normandie, la délégation régionale Normandie du CNFPT, la GMF, l'ARS de Normandie et des

personnalités qualifiées. Il a dressé une liste de thèmes appelés à être traités par les ateliers des Carrefours :

- 1- Comment favoriser l'innovation dans l'action publique
- 2- La fracture territoriale : la réduire avec les Maisons France Service
- 3- Quelles nouvelles formes de travail : pour qui, pour quoi ?
- 4- La mobilité fonctionnelle, facteur d'évolution
- 5- Le dialogue social, levier du changement
- 6- Le travail en mode projet, levier de la performance
- 7- Crise : anticiper, maîtriser, gérer
- 8- Une nouvelle dynamique pour la démocratie participative
- 9- Le numérique, outil de lien et de progrès
- 10- Coproduire et co-animer l'action publique en Normandie
- 11- Le télétravail : concilier performance et qualité de vie au travail
- 12- Santé et sécurité au travail : une obligation et une nécessité
- 13- Accueillir et accompagner les populations défavorisées
- 14- Coopération intercommunale : quelle gouvernance ?

Le projet est financé (partiellement) par une subvention de la DGAFP et une de la GMF.

La date du 11 mai 2021 a été retenue pour des Carrefours sous forme de visioconférences interactives.

4- ACTIVITES DIVERSES

- 8 janvier : Jean-Pierre DUPORT a été reçu par Madame Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.
- 10 janvier : rencontre avec Monsieur Gilles de MARGERIE, Commissaire général, France Stratégie.
- 26 février : présentation des résultats du baromètre 2019 sur le service public du logement au siège de la Caisse des Dépôts.
- 11 mars : rencontre avec Monsieur Thierry LAMBERT, délégué interministériel à la transformation publique.
- 15 avril : réunion à la CNAF.
- 9 juillet : réunion à la Direction générale des entreprises : baromètre sur le numérique des TPE/PME.
- 22 juillet : réunion avec Monsieur Vincent MAZAURIC, directeur de la CNAF.
- 23 juillet : réunion au siège de la Caisse des Dépôts.
- 7 octobre : réunion au ministère de l'Intérieur.
- 15 décembre : participation partielle aux Entretiens territoriaux de Strasbourg.

5- COMPTE DE RESULTAT ET BILAN 20120

51- Compte de résultat 2019

	2020	2019
Produits	100 000,54	94 159,31
Charges	100 000,54	88 788,19
- dont <i>Autres services extérieurs</i>	99 991,34	88 787,64
- dont <i>Charges de personnel</i>	0,20	0,55
Résultat	- 1 760,28	5 371,12

52- Bilan 2020

Valeurs 2020 – (Rappel 2019)

ACTIF	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Immobilisations	4 041,28	4 041,28	
Créances	97 390,00 (8 010,00)		97 390,00 (8 010,00)
Trésorerie	156 921,90 (50 999,68)		156 921,90 (50 999,68)
<i>Dont : valeurs mobilières de placement</i>	59 190,60 (45 732,34)		59 190,60 (45 732,34)
<i>Dont : disponibilités</i>	341,30 (5 267,34)		341,30 (5 267,34)
TOTAL GENERAL	160 963,18 (63 050,96)	4 041,28 (4 041,28)	159 921,90 (59 009,68)

PASSIF	Valeurs nettes	Au 31/12/2019
Capital	79 433,66	79 433,66
Report à nouveau	-58 931,48	-64 302,60
Résultat de l'exercice	-1 760,28	5 371,12
TOTAL I	18 741,90	20 502,18
Fonds dédiés		
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	45 150,00	33 372,00
Autres dettes	-	135,50
Produits constatés d'avance	93 030,00	5 000,00
TOTAL III		38 507,50
TOTAL GENERAL	156 921,90	59 009,68